



AUTONOMIE CORSE

Le 28 septembre, Emmanuel Macron a proposé à la Corse "une autonomie au sein de la République", tout en soulignant que ce moment était historique et ne se réaliserait ni en opposition à l'État français ni sans son implication. Il a affirmé que l'intégration de la Corse dans la Constitution était nécessaire pour progresser et a appelé à construire une autonomie pour la Corse au sein de la République. Concrètement, il a accordé "six mois" aux différents groupes politiques corses, allant des indépendantistes à la droite, pour parvenir à un accord avec le gouvernement visant à élaborer un "texte constitutionnel et organique" permettant de modifier le statut de l'île. Ce texte pourra ensuite être présenté à Paris. Cette annonce suscitait une grande attente en Corse, qui est dirigée par les nationalistes depuis huit ans.

PLANIFICATION ECOLOGIQUE

En septembre, s'est tenu à l'Élysée, le deuxième Conseil de planification écologique en compagnie d'Élisabeth Borne et des ministres compétents. Cet événement a permis de revenir sur les mesures envisagées dans le cadre du plan national de transition écologique lancé en 2022 et supervisé par la Première ministre. L'objectif déclaré est de donner à chaque individu les moyens d'agir à son échelle contre les facteurs du changement climatique, tout en préservant ou en améliorant sa qualité de vie. Cette démarche vise à proposer des solutions concrètes pour une action quotidienne, regroupées autour de plusieurs thèmes que chaque citoyen, entreprise et collectivité peut mettre en pratique : les transports, les dépenses d'énergie des ménages, la fermeture des centrales à charbon d'ici 2027 et la transformation agro-écologique.

SYNODE

La réunion plénière du synode sur l'avenir de l'Église se tiendra à Rome courant du mois d'octobre. Cette étape à Rome marque la conclusion d'un vaste processus initié en 2021 par le pape François, au cours duquel les fidèles des diocèses du monde entier ont été sollicités pour exprimer leur opinion sur l'avenir de l'Église. L'ordre du jour, dévoilé en juillet par le Vatican, aborde des sujets parmi les plus délicats au sein de la communauté catholique, tels que la gouvernance de l'Église, le statut des prêtres, la place des femmes, l'accueil des personnes divorcées remariées et des LGBT+, ainsi que des questions liées à la sexualité.

- **Le premier musée des mathématiques de France, nommé la Maison Poincaré a ouvert au mois de septembre. Son objectif principal est de susciter l'enthousiasme pour les mathématiques auprès de tous les publics. Ce musée a été initié par le mathématicien et ancien député Cédric Villani. Il comprend un espace de 900 m2 situé à proximité de l'Institut Henri-Poincaré (IHP), un centre international de recherche affilié au CNRS et à Sorbonne Université, situé au cœur du Quartier latin, qui est historiquement le quartier étudiant de Paris.**
- Après plus d'un an et demi de travail, le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes a rendu public un rapport sur les violences perpétrées à l'encontre des femmes au sein de l'industrie pornographique. Les données sont particulièrement explicites : 90 % des contenus pornographiques comportent des actes de violence physique, sexuelle, ou verbale réels envers les femmes. En France, plusieurs procédures judiciaires sont actuellement en cours, avec des dizaines de producteurs poursuivis pour des infractions telles que "viols en réunion", "traite aggravée d'êtres humains", "proxénétisme aggravé", voire même "viol avec acte de torture et de barbarie".
- Les dirigeants du G20 ont officiellement accueilli l'Union africaine en tant que nouveau membre permanent. Jusqu'à présent, le continent africain était représenté uniquement par l'Afrique du Sud. L'Union africaine, dont le siège se trouve à Addis-Abeba, la capitale de l'Éthiopie, est composée de 55 membres (dont six sont actuellement suspendus), représentant un PIB total de trois mille milliards de dollars.
- Le conseil municipal de Venise a approuvé l'instauration d'une taxe de 5 euros qui sera appliquée à partir de 2024 aux touristes qui ne passent qu'une journée dans la ville des Doges, qui souffre des conséquences du tourisme de masse. Cette taxe pourra être payée en ligne et s'appliquera uniquement aux périodes traditionnellement les plus fréquentées par les touristes. Les personnes de moins de 14 ans et les touristes qui passent au moins une nuit sur place seront exemptés de cette taxe.
- Le jeudi 21 septembre, la Cour suprême du Brésil a renforcé les droits des peuples autochtones sur leurs terres en rejetant la thèse du "cadre temporel" comme inconstitutionnelle. La thèse du "cadre temporel" était défendue par le puissant lobby de l'agronégoce au nom de la "sécurité juridique" des exploitants. Elle proposait de ne reconnaître comme terres légitimes pour les autochtones que celles qu'ils occupaient ou revendiquaient officiellement au moment de la promulgation de la Constitution en 1988. Cependant, les autochtones expliquent que certains territoires n'étaient plus sous leur occupation à cette époque, car ils en avaient été chassés, notamment durant la dernière dictature militaire qui s'est étendue de 1964 à 1985.
- Dimanche 17 septembre, la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a dévoilé un plan d'urgence sur l'île méditerranéenne de Lampedusa pour soutenir l'Italie dans la gestion de l'afflux exceptionnel de migrants sur son territoire. Ce plan vise à combiner une approche ferme envers les passeurs tout en facilitant les voies légales d'entrée dans l'espace européen pour les demandeurs d'asile éligibles. Parmi les mesures prévues, Bruxelles prévoit de renforcer l'assistance de l'Agence de l'Union européenne pour l'asile et de l'agence de gardes-côtes et de gardes-frontières de l'UE, Frontex, afin d'assurer l'enregistrement des migrants, la collecte d'empreintes, les entretiens, etc. De plus, Frontex et d'autres agences devront intensifier la surveillance des mers et explorer les possibilités d'étendre leurs opérations navales en Méditerranée.
- Au cours de l'année 2022, 726 000 nouveau-nés ont vu le jour, ce qui représente une baisse de 2,2% par rapport à l'année 2021. Cette statistique marque le niveau de naissances le plus bas depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Les chiffres actuels montrent une diminution de 20,8% par rapport au pic atteint après la guerre, en 1971. Sur une période de douze ans, entre 2010 et 2022, la baisse atteint un total de 12,8%.